

Compteur Linky: les niortaises et les niortais ont le droit d'être informés.

Après les caméras de vidéo-surveillance qui ne protègent pas, tout en surveillant tout le monde, la municipalité de Niort a-t-elle autorisé, contre leur gré, l'installation du nouveau compteur électrique Linky chez les particuliers de notre commune ?

Le cadre légal permettant apparemment de refuser individuellement la pose de ce nouveau compteur électrique. <http://refus.linky.gazpar.free.fr/quelles-consequences.htm>

ref : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

La délibération du conseil municipal du 29 avril 2013 n'est pas clairement explicite sur le sujet.

Qu'en est-il actuellement pour les compteurs Linky installés ou en cours d'installation sur la commune de Niort ?

Sont-ils la propriété de la ville de Niort, comme cela est la règle ailleurs en France ? Sinon pourquoi ?

Accepter que nos fournisseurs sachent, tous les deux mois, combien nous avons consommé globalement d'électricité durant la période écoulée parce que cela fait partie d'une réalité incontournable et à condition que cela ne soit pas plus intrusif est une chose.

Par contre, il nous paraît difficilement justifiable que des sociétés privées connaissent nos consommations plusieurs fois par jour, ainsi que l'utilisation quotidienne de nos différents objets ménagers, car cela leur donnera d'innombrables informations sur nos vies privées en tant que consommateurs potentiels, à commencer par notre présence ou absence du lieu de logement. Il est un moment où les logiques industrielles rentrent en conflit avec les libertés du citoyen qui ne se résume pas à un consommateur.

Plus largement ce sujet fait partie des changements sociétaux en cours, dans le cadre de l'économie numérique, qui posent d'importantes questions de fond et en pratique du point de vue des libertés individuelles et collectives.

Tout comme les caméras de vidéo-surveillance ces compteurs font partie des "objets connectés" qui recueillent systématiquement et de façon massive des informations sur les citoyens/consommateurs, lesquelles informations peuvent/pourraient être utilisées à d'autres fins que celles initialement annoncées.

Tout comme les caméras de vidéo-surveillance ces compteurs sont aussi un investissement coûteux dont l'utilité peut rester très relative pour ne pas dire très faible pour le citoyen, utilisateur final.

On peut craindre que ces données soient récupérables par les autorités, sans même obtenir l'aval

d'une instance judiciaire (en cas d'état d'urgence par exemple, mais pas que...).
On peut craindre également que la mise en place de compteurs communicants donnerait à ces personnes des outils de surveillance généralisée de la population simplement parce qu'ils n'ont pas été conçu prioritairement pour l'utilisateur final.

Nous appelons les Niortaises et Niortais à demander à Monsieur le Maire de clarifier le cadre juridique municipal concernant l'installation de ces compteurs.
Nous demandons au Maire de Niort et à ERDF l'arrêt du déploiement de ces compteurs afin de permettre la mise en place de réunions publiques pour informer contradictoirement la population sur les modalités d'implantation, l'intérêt et les risques éventuels de ces nouveaux compteurs électriques (dispositifs Linky) dans les domiciles des particuliers.

LDH Niort.

Communiqué du 26.02.2016